

# Délibérations de la séance du 20 janvier 2015

Le 20 janvier deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2015

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN – Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - M. Christophe LABROSSE - Mme Michaëlle YANKOV - Mme Annie BONNET - M. Jean-Claude MEISSNER - Mme Annie PAUGNAT - M. Patrick DOBBELS - Mme Fatiha ZEMANI - M. Christophe MAURY – Mme Joëlle BAZALGUES - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY - M. Guénaël LOISEL - Mme Carole SALESSE – M. Cédric FORGET.

Représentée : M. Laurent COLONNA par M. Denis LIMOUSIN  
Mme Carine CHARPENTIER par Mme Isabelle BRIQUET  
Mme Paule PEYRAT par Mme Nadine PECHUZAL  
M. Philippe ARRONDEAU par M. Martial BRUNIE  
M. Richard RATINAUD par M. Patrick DOBBELS  
Mme Eliane PHILIPPON par Mme Corinne JUST  
M. Dominique FOURTUNE par Mme Carole SALESSE

**Madame Annie BONNET a été élue secrétaire de séance**

Délibération 1/2015 *Décision Modificative N°3 sur le Budget Communal*

Délibération 2/2015 *Convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Limoges et les collectivités intéressées concernant la fourniture d'articles d'habillement du personnel municipal*

## **DELIBERATION n°1/2015**

### **Décision Modificative n°3 sur le Budget Communal**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 21 janvier 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 21 janvier 2015

**Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 ci-dessous concernant le budget communal :
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
042	777	Quote-part des subventions d'investissement		4 500 €
023		Virement à la section d'investissement	4 500 €	
			4 500 €	4 500 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opération	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Hors opération	021		Virement de la section de fonctionnement		4 500 €
Hors opération	040	13918	Amortissement des subventions	2 950 €	
Hors opération	040	13911	Amortissement des subventions	1 550 €	
				4 500 €	4 500 €

### **DELIBERATION n°2/2015**

#### **Convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Limoges et les collectivités intéressées concernant la fourniture d'articles d'habillement du personnel municipal**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 21 janvier 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 21 janvier 2015

La Ville de Limoges va prochainement lancer un appel d'offres alloti concernant la fourniture d'articles d'habillement pour répondre aux besoins de ses services.

A l'issue de cette procédure, des marchés à bons de commandes seront conclus selon les articles 57, 58, 59 et 77-I du Code des Marchés Publics, sans montant minimum et sans montant maximum.

Ces marchés seront conclus pour une période initiale d'un an à compter de leur date de notification, et pourront faire l'objet de 3 reconductions par période successive d'un an, sans que la durée totale des marchés ne puisse excéder 4 ans.

Après analyse de ses besoins, il s'avère que notre commune pourrait utiliser ces marchés tels que l'année précédente.

La Ville de Limoges serait le coordonnateur du groupement de commandes et serait chargée, à ce titre, de la gestion de la procédure et de la signature des marchés.

**Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **DECIDE DE :**

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention nécessaire à la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Limoges, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, les communes d'Aureil, Boisseuil, Isle, Le Vigen, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limoges et la Caisse des Ecoles de la Ville de Limoges,

- **CONFIER** au représentant de la Ville de Limoges le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que la gestion de la procédure et de la signature des marchés au nom du groupement,

- **IMPUTER** les montants des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget communal.

Fin de la séance à 20h45